

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 2012-1088 du 22 février 2012 portant modification de la décision n° 2009-3004
du 4 mai 2009 portant délégation de signature**

NOR : DEV1206915S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France, ;
Vu le décret du 4 mai 2009 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;
Vu la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;
Vu la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires ;
Vu la décision n° 2009-3004 du 4 mai 2009 modifiée portant délégation de signature,

Décide :

Article 1^{er}

Le paragraphe XIV de l'article 27 de la décision n° 2009-3004 du 4 mai 2009 susvisée est ainsi rédigé :

« XIV. – Mme Victorine PERARNAUD, directrice de la direction interrégionale des Antilles-Guyane, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Max REYAL, adjoint d'exploitation à la direction interrégionale des Antilles-Guyane. »

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 février 2012.

Le président-directeur général,
F. JACO